

La Corporation aquatique maskoutaine (CAM) est un organisme sans but lucratif mandaté par la Ville de Saint-Hyacinthe pour assurer la gestion de l'ensemble des installations aquatiques du territoire. La Corporation aquatique maskoutaine est donc à la recherche de sauveteurs pour la période estivale afin de combler le poste de surveillance des piscines extérieures et intérieures.

**POSTE DE SAUVETEUR  
CONCOURS 18-02  
(emploi estival)**

Sous l'autorité du chef-sauveteur, le sauveteur devra :

- assurer la sécurité des baigneurs;
- appliquer la réglementation de chacun des plateaux aquatiques tout en assurant un bon service à la clientèle ;
- participer à l'entretien des installations pour les piscines extérieures;
- faire les tests d'eau, compléter le registre approprié et prendre les mesures nécessaires, au besoin ;
- administrer les premiers soins et compléter le rapport d'incident;
- participer à la journée d'intégration, à la rencontre pré-saison et aux entraînements d'équipe ;
- respecter les procédures et les politiques mises en place.

Cette description n'est pas limitative. L'employé peut être appelé à effectuer toutes autres tâches connexes à son emploi ou conforme à ses capacités tout en respectant les priorités établies par son supérieur immédiat.

La personne recherchée possède idéalement les qualités et compétences suivantes :

- détenir le brevet Sauveteur national et 17 ans\* ;  
*\*Une personne détenant une formation Croix de bronze ou n'ayant pas 17 ans, a le titre d'assistant-surveillant-sauveteur*
- détenir le brevet Moniteur en sécurité aquatique et/ou un Moniteur en sauvetage et/ou Moniteur de mise en forme (atout);
- capacité à travailler en équipe;
- être autonome, avoir un sens des responsabilités, savoir gérer des situations conflictuelles et être à l'aise avec le public.

Ce poste exige des disponibilités sur un horaire variable débutant avant l'ouverture des plateaux (prévue à la mi-juin) pour une période minimale de huit semaines, en fonction de l'horaire établi par la CAM. Le poste de sauveteur peut permettre l'obtention d'un horaire à heures garanties de 30 heures par semaine, à condition que celles-ci soient travaillées. La CAM reconnaît l'expérience de travail antérieure en milieu aquatique et offre un salaire compétitif.

Le processus de sélection sera effectué en deux temps; la D-CAM (démonstration des compétences aquatiques à maîtriser) le 25 mars 2018 et une entrevue.

Pour postuler, veuillez remplir le formulaire en ligne au lien suivant : <https://goo.gl/forms/Cy510uPJsJuEkOqJ2>.  
La date limite est le 11 mars 2018.

L'emploi exclusif du genre masculin est essentiellement dans le but de faciliter la lecture.